

01.04.2009 - 15:58 Uhr

Comité de l'Union syndicale suisse (USS) L'USS proteste contre un licenciement arbitraire - Les recommandations pour les votations populaires du 17 mai

Bern (ots) -

Siégeant aujourd'hui à Berne, le Comité de l'USS a assuré Maria Pralong, vendeuse licenciée par Manor Genève et le syndicat concerné Unia de son total soutien dans leur lutte pour un réengagement. Marisa Pralong, déléguée du syndicat Unia, a été licenciée pour s'être montrée critique, dans un article de journal, au sujet des conditions de travail pendant les ventes nocturnes de fin d'année. En outre, ce licenciement viole clairement la liberté syndicale. Il prouve de manière éclatante que, comme l'Organisation internationale du Travail l'a aussi constaté, les représentant(e)s syndicaux sont insuffisamment protégés en Suisse contre les licenciements abusifs.

Le Comité de l'USS a aussi fait parvenir un message de solidarité aux médecins de famille et au personnel des cabinets et des laboratoires qui ont manifesté aujourd'hui dans la rue en faveur de soins médicaux de base efficaces.

L'USS a aussi adopté ses recommandations pour les votations fédérales du 17 mai prochain. Elle recommande ainsi un OUI à l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires. Cet article crée ainsi une base pour la reprise de ces dernières dans l'assurance de base, ce qui devrait finalement faire baisser les coûts. Concernant la révision de la loi sur les documents d'identité (passeports biométriques), le Comité de l'USS a décidé de ne faire aucune recommandation.

Contact:

Ewald Ackermann (031 / 377 01 09), rédacteur de l'Union syndicale suisse, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100580598> abgerufen werden.